

# Introduction

Le 21 juin 1989, le Comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles a reçu du Sénat un ordre de renvoi libellé en ces termes:

Que le Comité sénatorial de l'énergie et des ressources naturelles soit autorisé à établir dans quelle mesure la Société Petro-Canada a réalisé son objectif initial et évaluer cet objectif par rapport au rôle que doit assumer cette société sur la scène énergétique canadienne; et

Que le Comité présente son rapport final au plus tard le 31 mars 1990.

Le Comité a demandé ce mandat en raison de l'élargissement du débat public et politique concernant l'avenir de notre société pétrolière nationale. Les membres du Comité ont jugé important d'évaluer les activités passées et futures de Petro-Canada pour deux raisons: (1) parce qu'on a investi plus de quatre milliards de dollars en fonds publics dans les activités et les acquisitions de notre société pétrolière d'État et qu'il est important d'évaluer les résultats de cet investissement; et (2) au cas où le gouvernement fédéral déposerait un projet de loi visant à privatiser Petro-Canada, le Comité disposerait d'analyses permettant de juger de cette mesure.

Effectivement, le gouvernement du Canada annonçait dans son exposé budgétaire du 20 février 1990 qu'il "...était opportun d'offrir au grand public une participation directe à la Société" et qu'un projet de loi à cette fin serait déposé en 1990. Comme l'a dit l'honorable Michael Wilson, ministre des Finances: "Nous continuerons de privatiser des sociétés d'État et de nous départir de nos investissements dans la mesure où une participation de l'État au capital de ces entités n'est plus nécessaire à la réalisation des objectifs de la politique officielle". Cette question – à savoir si Petro-Canada devrait continuer d'être un instrument de la politique officielle – constitue l'un des thèmes centraux de la présente étude.

Comme l'annonce du projet de privatisation de Petro-Canada et la publication des nouveaux états financiers de l'entreprise pour 1989 et des états financiers modifiés de 1988 (à la suite de l'adoption d'une nouvelle méthode comptable) l'obligeaient à modifier son rapport, le Comité a demandé une prolongation de délai pour tenir compte de ces faits nouveaux.

Le Comité a entrepris son étude de Petro-Canada en tenant des audiences publiques à Calgary, le 16 novembre 1989, et l'a poursuivie au cours d'une série d'audiences à Ottawa. Au total, le Comité a entendu dix témoins sur le sujet, tandis que beaucoup d'autres témoins possibles ont refusé de venir exprimer leur point de vue. La liste des témoins ayant comparu devant le Comité figure à l'Annexe A.